

Peter Leuprecht

## **Déclin du droit international?**

Conférence prononcée le 15 octobre 2008

Tout d'abord, je tiens à remercier Dorval Brunelle d'avoir organisé cette conférence. S'agit-il d'une conférence d'adieu? Je ne le pense pas; car vous risquez encore me voir hanter les couloirs de l'UQAM. Je suis d'ailleurs ravi de voir Dorval Brunelle à la tête de l'Institut d'Études Internationales de Montréal. A lui et à toute l'équipe de l'Institut je souhaite bon vent.

Je voudrais commencer ma conférence de ce soir par quelques réflexions sur mon cheminement personnel qui a marqué ma vision du droit international et forgé mon profond attachement aux droits humains. Je me livrerai ensuite à un diagnostic de l'actuel désordre mondial - diagnostic sévère qui constituera l'essentiel de ma conférence. Après avoir dégagé quelques éléments positifs qui sont autant de raisons d'espérer et rappelé des réflexions essentielles et toujours actuelles de la « Paix perpétuelle » de Kant, je conclurai en essayant d'indiquer des pistes permettant éventuellement de sortir du désordre mondial.

### **Mon cheminement personnel**

Je suis arrivé à un âge où il est bon non seulement de prendre sa retraite, mais aussi et surtout de s'arrêter de temps en temps pour regarder en arrière et devant soi. Je me livre à cet exercice sans aucune mélancolie - contrairement à Norberto Bobbio dans son remarquable essai intitulé "Au ralenti. Vieillesse, mémoire, mort" qui lui est empreint d'une profonde mélancolie. C'est peut-être parce que, quand Bobbio l'a publié en 2000, il était déjà bien plus âgé que moi aujourd'hui.

Il m'arrive donc de regarder en arrière, et je le ferai un peu ce soir. Ceci me rappelle d'ailleurs que, quand Sir Winston Churchill s'est rendu à Strasbourg en 1949 pour la première session du Conseil de l'Europe - à l'époque je n'y étais pas encore - , il s'est adressé à la foule du haut du balcon de l'Aubette, beau palais du XVIIIème, et il voulait faire ce que des hommes et des femmes politiques essaient souvent de faire au Canada: dire quelques mots en français. Et son discours commença ainsi: "Lorsque je regarde mon derrière, je le vois divisé en deux parties." Vous pouvez vous imaginer avec quel enthousiasme la foule a salué cette émouvante déclaration.

Lorsque je regarde mon passé - en fait c'est de son passé que Churchill voulait parler - je le vois divisé en plus de deux parties. La partie la plus récente se situe ici, à Montréal, à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Je voudrais saisir

cette occasion pour remercier de tout coeur toutes celles et tous ceux qui m'ont accueilli ici, qui nous ont accueillis ici (aussi l'autre et meilleure moitié de nous qu'est ma femme Michaela), qui nous ont fait cadeau de leur amitié: Dorval Brunelle et Marina Gréciano, Bill Schabas et son épouse Pénélope, Katia Boustany qui - hélas - nous a quittés, Jacques Lévesque qui m'a fait revenir à l'UQAM en 2004 après les années que j'avais passées à l'Université McGill comme Doyen de la Faculté de Droit, Diane Demers, René Côté, celles et ceux qui ont travaillé avec moi à l'Institut et notamment Anik Veilleux, Louis Bouchard et Lyne Tessier. A vous toutes et tous un grand merci. Je voudrais ajouter que pendant les deux périodes que j'ai passées à l'UQAM, de 1997 à 1999 et de 2004 à 2008, j'ai été impressionné par l'ouverture d'esprit, la chaleur, la spontanéité et l'urbanité des relations humaines que j'ai rencontrées ici - des qualités qui ne vont pas de soi, même pas ou surtout pas en milieu universitaire.

La période UQAMienne constitue une petite, mais précieuse partie de ce qui est derrière moi. Vous comprendrez donc que mon regard va bien plus loin en arrière. Lorsqu'on se livre à cet exercice on vient à se demander comment on est devenu ce qu'on est, pourquoi on est ce que l'on est. N'ayez crainte! Même si je viens du pays de Freud je ne vais pas me livrer à une psychanalyse ni à un striptease moral et intellectuel. Ce qui m'a probablement marqué pour la vie, c'est l'expérience, dans mon enfance, de la guerre, de la perte du chez-soi, de la menace omniprésente, de la peur constante du lendemain.

J'ai parlé de la guerre. Il y a quelques années j'ai mentionné dans la famille d'amis que j'avais des souvenirs de la guerre, sur quoi un gamin d'environ dix ans avec de bonnes notions d'histoire me demanda: "La première ou la deuxième guerre mondiale?" Je tiens à préciser qu'il s'agit bien de la deuxième guerre mondiale.

Mes propres souvenirs et les souvenirs très vifs de ma famille m'ont sans doute marqué durablement. Jamais je n'oublierai le retour de quelqu'un qui m'était très cher du camp de concentration de Buchenwald, réduit à l'état de squelette, avec le numéro de prisonnier brûlé sur son avant-bras. Ainsi, j'ai eu très jeune une éducation politique que je n'avais pas demandée et qui a forgé en moi des convictions fortes et des hantises. Dans un texte de 1986, Emmanuel Lévinas, un de mes philosophes préférés, qui en tant que soldat français est passé entre les mailles du filet de la persécution nazie, en ce sens qu'il n'a pas été exterminé, évoque le 20ème siècle, sans doute un des plus violents dans l'histoire de l'humanité, en ces termes:

"Siècle qui en trente ans a connu deux guerres mondiales, les totalitarismes de droite et de gauche, hitlérisme et stalinisme, Hiroshima, le goulag, les génocides d'Auschwitz et du Cambodge. Siècle qui s'achève dans la hantise du retour de tout ce que ces noms barbares signifient. Souffrance et mal imposés de façon délibérée, mais qu'aucune raison ne limitait dans l'exaspération de la raison devenue politique et détachée de toute éthique."

Je me reconnais dans ce passage de Lévinas. Hélas - le 21ème siècle a

commencé dans la même hantise du retour de la souffrance et du mal imposés de façon délibérée.

En 1961, j'ai commencé une longue, passionnante et variée carrière de fonctionnaire européen, seize ans après la fin de la guerre. Seize ans seulement; à l'époque cela semblait long; aujourd'hui ça semble court par rapport aux 36 ans que j'ai passés au service du Conseil de l'Europe. J'ai eu la chance de participer à la construction d'une Europe pacifique fondée sur les principes de la démocratie pluraliste, de l'État de droit et du respect des droits humains - une expérience aux antipodes de ce que j'avais vécu dans mon enfance, expérience positive qui m'a aussi fortement marqué. Il y a onze ans nous sommes venus ici pour un séjour qui à l'origine devait durer un ou deux ans; et nous sommes toujours là - et heureux de l'être.

Enfin, de 2000 à 2005, je me suis occupé du Cambodge comme Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, et j'avoue que j'ai attrapé le "virus cambodgien". Je reste inébranlablement attaché à ce pays, un des plus pauvres du monde, et à ce peuple profondément meurtri et traumatisé, aujourd'hui aux prises avec une dictature électorale pratiquant un capitalisme sauvage qui enrichit la clique dirigeante et enfonce les masses de plus en plus dans la misère.

Ce que j'ai vécu et ce que j'ai pu faire marque évidemment aussi ma vision du droit international, et si j'ai choisi comme titre de ma conférence de ce soir "Déclin du droit international?", j'en parle avec une certaine tristesse ou plutôt avec une tristesse certaine.

## **La paix par le droit**

La Charte des Nations Unies adoptée le 26 juin 1945 commence ainsi:

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

et à ces fins

à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social des peuples,

avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins. »

Et l'article 1er de la Charte énonce comme premier but des Nations Unies le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour la première fois dans l'histoire du droit international, la guerre est bannie. L'emploi de la force n'est autorisé que dans deux hypothèses: la légitime défense et l'action collective menée par le Conseil de Sécurité en vertu du chapitre VII de la Charte.

Tout cela est très beau. On promet de préserver les générations futures du fléau de la guerre; on parle de droits humains, de dignité humaine, de justice, de respect du droit international, de paix. Mais on allait très vite déchanter. Quelques semaines seulement après l'adoption de la Charte des Nations Unies, les 6 et 9 août 1945, des bombes atomiques sont lâchées sur Hiroshima et Nagasaki. Pourtant, l'idée – ambitieuse – qui est à la base des Nations Unies et de l'unification européenne était bien d'assurer la paix en transformant les relations entre États en les fondant sur le droit et non sur la force. Il faut dire que cette idée a été largement réalisée en Europe et je vois l'intégration européenne essentiellement comme une oeuvre de paix; le fait est que des peuples qui pendant des siècles s'entredéchiraient dans des guerres meurtrières vivent depuis plus de 60 ans dans la bonne entente et la paix. Quand est-ce que l'Europe avait connu une si longue période de paix? Les relations entre pays européens sont désormais basées sur le droit qui est de plus en plus un droit européen.

Mais qu'en est-il au niveau universel? Est-ce que le droit contrôle le pouvoir? Hélas – non. Vous connaissez l'adage romain: « *Ubi societas ibi ius* ». On peut d'ailleurs aussi bien l'inverser: « *Ubi ius ibi societas* ». Toute société a besoin de droit, de règles de vie commune; sinon, elle va sombrer dans le chaos et l'anarchie. Il en est de même pour la société internationale. D'ailleurs, peut-on vraiment parler d'une communauté internationale? Pour exister, une communauté a besoin de valeurs communes, d'une perception et poursuite d'intérêts communs ou, si vous voulez, du bien commun. Malheureusement, il faut bien avouer que la société internationale et le droit international se portent mal. Le droit est faible; Monique Chemillier Gendreau à qui je voue une sincère admiration parle du « caractère dérisoire du droit ». Et pourtant le monde aurait un tel besoin d'un droit international effectif. Il y quelques années, à la fin du 20ème siècle, Richard Falk dont j'apprécie le franc-parler et la lucidité a écrit:

« Never have we needed international law so badly to deal with fundamental problems of order and justice in the world, and yet never, at least in this century, has the situation and outlook for international law seemed so bleak. »

Bien sûr, le droit international existe; la preuve en est qu'on l'enseigne. Mais qu'en est-il de son efficacité? En voyant ce qui se passe dans le monde, je pense souvent à cette phrase d'Anacharsis, philosophe de la Grèce antique:

« Les lois sont comme des toiles d'araignées: assez fortes pour tenir les faibles, mais trop faibles pour tenir les forts. »

Ce que nous voyons à l'oeuvre c'est beaucoup plus la loi du plus fort que la force de la loi. Le résultat est le désordre mondial dont nous sommes témoins.

## **Le désordre mondial**

J'en mentionnerai cinq aspects.

### 1) La globalisation prédatrice

La globalisation (terme que je préfère à mondialisation) prédatrice (pour citer encore Richard Falk) et l'idéologie qui la sous-tend, que j'aime appeler l'idéologie panéconomique, entraînent d'importantes conséquences négatives pour le droit international et particulièrement pour les droits humains et leur réalisation universelle. Cette idéologie et sa mise en oeuvre érigent les « lois du marché » en loi suprême et réduisent *homo sapiens* à *homo oeconomicus*, à un facteur ou, si l'on veut être un peu plus optimiste, à un acteur économique, à un consommateur et participant au marché. La vision globale des droits humains indivisibles est perdue de vue; nous assistons à une érosion des dimensions sociale et culturelle des droits humains.

Bien que le monde soit de plus en plus affecté par cette globalisation prédatrice la communauté internationale ne dispose pas des instruments et cadres institutionnels pour faire face et apporter des solutions aux problèmes et défis véritablement globaux auxquels l'humanité est confrontée, tels que la menace d'armes et de tactiques de destruction massive, la militarisation de la politique, le fossé qui se creuse entre riches et pauvres, la dégradation de l'environnement et les menaces pesant sur les générations futures. Face à ces défis, la communauté internationale ne semble pas avoir de stratégie cohérente. Au contraire, nous assistons à un développement incohérent, schizophrénique et chaotique du droit international. Différents secteurs de droit se développent, séparés par des cloisons étanches, dans des silos. On parle beaucoup de « mainstreaming » des droits humains, mais en réalité certains secteurs du droit, notamment le droit international du commerce, des finances et de la propriété intellectuelle se développent d'une manière qui affecte négativement d'autres domaines du droit, notamment le droit international des droits humains.

On constate également une privatisation croissante de ce que l'on appelle – encore – le droit international public; je citerai comme exemple la place de plus en plus importante de l'arbitrage en droit du commerce international. Par ailleurs, j'observe avec inquiétude une tendance vers ce que j'ai appelé la privatisation des institutions internationales. L'exemple le plus flagrant est l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) dans laquelle siègent, à côté des États membres, les « sector members », c. à. d. les grandes entreprises actives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. De plus en plus, les grands intérêts économiques et financiers réclament une place à la table des grandes institutions internationales, évidemment dans le but d'infléchir leur politique.

## 2. L'unilatéralisme des États-Unis d'Amérique et leur mépris du droit international

Hélas, la plus importante puissance du monde se fie davantage à la force qu'au droit. Les exemples abondent. On pense évidemment à la guerre illégale et illégitime en Irak. Les règles de la Charte des Nations Unies sur l'emploi de la force ont été violées, le Conseil de Sécurité qui est censé être le gardien de la paix et de la sécurité internationales a été ignoré, voire méprisé. La stratégie nationale de sécurité de l'administration Bush ignore, voire défie le droit international. Cette administration pratique et fait pratiquer la torture, malgré son interdiction absolue par le droit international. Dans un grand nombre de domaines les États-Unis d'Amérique vont à l'encontre du droit international convenu par la majorité des membres de la communauté internationale. Là encore, les exemples abondent; je me borne à rappeler l'attitude des États-Unis à l'égard du Tribunal Pénal International, des mines antipersonnel, du Protocole de Kyoto, de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Je rappelle également la réticence des États-Unis à s'engager dans des traités internationaux relatifs aux droits humains. Dès 2002, mon ami Burns Weston, un courageux internationaliste américain, a écrit dans un article intitulé « The United States: Imperial Rogue State »:

« Not since the beginnings of modern-day international law at the Hague peace conferences of 1899 and 1907 has the United States been so contemptuous of the world rule of law as it has in the past 20 months of Bush-Cheney rule, since 9/11 especially. As befits an imperial presidency unmatched since Richard Nixon, the White House has treated the law, US as well as international, like a fence made to be climbed. »

Cette analyse a été largement confirmée par la suite. Malheureusement il est vrai que par leurs actions les États-Unis d'Amérique ont marginalisé les Nations Unies et affaibli le droit international, lui assénant des coups dont il aura du mal à se remettre.

## 3. Le terrorisme et la mal nommée guerre contre le terrorisme

Le terrorisme international a acquis une nouvelle dimension; les attaques du 11 septembre 2001, de Madrid, de Beslan et beaucoup d'autres en sont l'effrayante illustration. Rien ne saurait justifier des actes criminels de ce genre. Le terrorisme conduit à des violations massives des droits humains et notamment du droit à la vie. Combattre le terrorisme est une nécessité absolue. Cependant, le respect du droit et des droits humains doit être le fondement et la limite de la lutte contre le terrorisme, une limite qu'il ne faut pas franchir.

Immédiatement après les attaques du 11 septembre 2001, le Président Bush et son administration ont adopté un langage de guerre et proclamé la « guerre contre le terrorisme ». Juridiquement, il est faux de parler de guerre. L'usage de cette appellation non contrôlée n'est évidemment pas innocent. L'idée sous-jacente est que dans une guerre on peut se permettre des actes qui seraient autrement injustifiables. La rhétorique de guerre vise à légitimer un degré supérieur de violence et de mépris du droit, à mobiliser et à manipuler l'opinion publique et à promouvoir une vision simpliste du monde, avec des distinctions manichéennes entre amis et ennemis, entre le bien et le mal. Cependant, cette guerre faussement appelée ainsi a au moins une chose en commun avec une vraie guerre: une de ses premières victimes est la vérité.

Ce qui rend la rhétorique guerrière encore plus inquiétante est le fait que cette « guerre » n'est pas circonscrite – ni géographiquement ni dans le temps. Elle a fait et continue à faire un tort énorme à la justice, à la prééminence du droit et aux droits humains. Elle a conduit à une sorte d'état d'exception mondial que le Vice - Président Cheney a appelé « la nouvelle normalité ». Des phénomènes tels que Guantánamo, Abou Ghraib, les détentions secrètes, les transferts secrets de prisonniers, la pratique, la banalisation et la délocalisation de la torture font – hélas – partie de cette « nouvelle normalité ».

C'est une dangereuse illusion que de croire que l'on peut en quelque sorte acheter plus de sécurité par moins de liberté. Il y a lieu de rappeler la célèbre phrase de Benjamin Franklin:

« Ceux qui sont prêts à laisser un peu de leur liberté pour un peu plus de sécurité ne méritent ni la liberté ni la sécurité. »

#### 4. L'absence d'un pouvoir judiciaire international fort et cohérent

Au cours des dernières décennies, il y a eu un développement considérable de juridictions internationales de toute sorte, mais un développement brouillon. Dans le document final du Sommet mondial de 2005, adopté par l'ensemble des Chefs d'État et de gouvernement des États membres de Nations Unies, on peut lire:

« Nous reconnaissons l'importance du rôle que joue la Cour Internationale de Justice, principal organe judiciaire des Nations Unies. »

Scandaleuse hypocrisie! Car la vérité est qu'un tiers seulement des États membres des Nations Unies et un seul des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité reconnaissent la juridiction obligatoire de la Cour Internationale de Justice.

## 5. Abus orwellien de langage

Hannah Arendt a écrit:

« Words can be relied upon only if one is sure that their function is to reveal and not to conceal. »

Vous avez sans doute lu « 1984 » de George Orwell. Il y a décrit « double think » et « double talk », « newspeak » et « duckspeak » ainsi que l'usage massif du « vocabulaire B », c. à. d. de mots qui ne sont pas idéologiquement neutres et qui sont utilisés à des fins politiques. La rhétorique de l'administration Bush en est un exemple frappant. Dans le discours inaugurant son deuxième mandat, le Président Bush a employé plus de 40 fois les mots « liberty » et « freedom ». Le fait que la torture pratiquée par les États-Unis soit documentée par des sources officielles américaines n'empêche pas George W. Bush de déclarer à l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture:

« America stands against and will not tolerate torture. Torture is wrong no matter where it occurs and the United States will continue to lead the fight against torture. »

Voilà cinq aspects du désordre mondial. Peut-être trouvez-vous mon analyse trop sévère, trop négative, trop noire; et peut-être êtes-vous enclins à me demander: n'y a-t-il rien de positif, n'y a-t-il pas des raisons d'espérer? Si, il y a des signes positifs; si l'on cherche bien on voit poindre des raisons d'espérer.

### **Des raisons d'espérer malgré tout**

J'en mentionnerai cinq.

1. Le droit international, dans ses formes les plus innovantes, n'identifie plus le droit aux seuls États. De nouveaux acteurs surgissent, de nouvelles formes transnationales de solidarité humaine se manifestent. Je pense notamment au rôle grandissant des organisations non gouvernementales (ONG) et à des initiatives citoyennes telles que le Forum Social Mondial, avec ses prolongements aux niveaux national et provincial (comme le Forum Social Québécois organisé en 2007 à l'UQAM).
2. L'humanité est reconnue, à partir du procès de Nuremberg, victime de crimes qu'on nommera précisément crimes contre l'humanité.
3. Les droits humains ont fait irruption sur la scène internationale. Le droit international des droits humains a connu un extraordinaire essor.

Malheureusement, il est vrai que son respect et sa mise en œuvre au niveau national laissent encore beaucoup à désirer, même au Canada et au Québec, notamment pour ce qui est des droits économiques et sociaux. Il devient néanmoins de plus en plus difficile pour les États et pour ceux qui les gouvernent de s'abriter derrière le paravent de la souveraineté nationale et de la non immixtion dans les affaires dites internes et du domaine réservé de l'État.

4. Il y a eu un développement impressionnant des juridictions pénales internationales. D'importants progrès ont été réalisés dans la définition de crimes internationaux. Le droit international admet la responsabilité individuelle pour ces crimes, même lorsqu'ils sont commis « au nom de l'État ».
5. On voit poindre dans certains secteurs du droit international les idées de « community interest », de patrimoine commun et de bien commun de l'humanité.

Reste évidemment à savoir si ces tendances positives vont prévaloir et si nous allons effectivement vers ce que Manuel Parezza appelle un « droit international de la solidarité ».

### **L'actualité de Kant**

En préparant cette conférence, j'ai relu la « Paix perpétuelle » d'Immanuel Kant. Je n'en mentionnerai que quelques points qui me semblent d'une évidente actualité :

- Le droit des gens (en allemand le « Völkerrecht », c. à. d. le droit des peuples) doit être fondé sur un fédéralisme d'États libres.
- Les États doivent abandonner leur « liberté sauvage sans loi » et se soumettre à des lois publiques contraignantes, formant ainsi une *civitas gentium*.
- Kant évoque la possession commune de la terre par l'humanité et prône l'interdiction du colonialisme.
- La violation du droit à un endroit du globe est ressentie partout dans le monde. Kant affirme ainsi l'indivisibilité du droit international.
- La politique rend la paix possible en se soumettant à l'idée du droit. Kant prône une politique reposant sur les principes du droit. Ce n'est que par le respect de ces principes que l'on peut réaliser la paix.
- Kant préconise une politique morale conduite par des politiques moraux. A

ceux-ci il oppose les « moralisateurs ou moralistes politiques » qui, dit-il, agissent selon trois maximes :

- *fac et excusa*, c. à. d. fais ou commets et excuse-toi,
- *si fecisti nega*, c. à. d. si tu as agi ou commis, nie,
- *divide et impera*, c. à. d. divise pour régner.

Cela vous fait penser à qui et à quoi ? N'est-ce pas d'une brûlante actualité ?

### **Comment sortir du désordre mondial ?**

En m'inspirant, au moins en partie, de Kant, je résumerai en cinq points ce qu'à mon avis il faudrait faire pour sortir du désordre mondial :

1. Il faut une refonte profonde du système international qui devrait être moralisé et démocratisé. Il faut construire une communauté internationale démocratique qui ne sera plus seulement celle des États, mais aussi et surtout celle des peuples et des êtres humains.
2. Il faut assurer le respect de la règle du droit (rule of law) au niveau international. A cette fin les institutions judiciaires internationales doivent être renforcées et mieux coordonnées.
3. Il faut repenser le concept de souveraineté et concevoir et pratiquer celle-ci comme une responsabilité – une responsabilité partagée.
4. Il faut faire prévaloir le bien commun de l'humanité et réaliser un droit international de la solidarité.
5. Il faut bâtir non seulement la paix négative, c. à. d. l'absence de guerre, mais aussi la paix positive, c. à. d. éliminer les déséquilibres et les inégalités criantes qui déchirent le monde et assurer le respect universel de la dignité humaine et des droits de la personne.

Vous pensez sans doute que je suis un doux rêveur. En tant que tel, je me crois cependant en bonne compagnie. Dans une lettre à son disciple Kiesewetter, Kant, avec une dose d'ironie envers lui-même que j'espère également posséder, caractérise les idées lancées dans sa « Paix perpétuelle » de « rêveries » (en français). Or, je suis convaincu que mieux vaut rêver et s'efforcer de faire de nos rêves d'aujourd'hui les réalités de demain que subir d'autres cauchemars de destruction et de mort. Si le travail de celles et ceux qui s'emploient à faire respecter le droit international et les droits humains ressemble au travail de Sisyphe, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'au moins la pierre ne retombe pas aussi bas que la fois précédente.